

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 12 décembre 2017

Le conseil spécialisé pour les filières laitières s'est réuni le 12 décembre 2017, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés

Lait de vache conventionnel : décline du prix du beurre

La collecte mondiale de lait ne faiblit pas, toujours tirée par la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Union européenne. Elle a progressé de 1,2 % sur les neuf premiers mois de l'année. Elle est en forte croissance dans l'Union européenne depuis quatre mois, la hausse du prix du lait incitant les éleveurs à produire. En France, la cotation de la poudre de lait écrémé stagne à un niveau très bas. Les adjudications pour la revente de stocks d'intervention par la Commission européenne intervenues en octobre et novembre ont été acceptées pour de faibles volumes remis sur le marché mais à des prix bas, autour de 1 400 €/tonne.

Les stocks d'intervention de poudre de lait restent donc conséquents et pèsent sur le marché de la poudre fraîche. Le conseil spécialisé a sollicité le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer pour étudier toutes les possibilités de valorisation de la protéine laitière en dehors des utilisations traditionnelles.

Après avoir frôlé un pic de 7 000 €/tonne en septembre, le prix du beurre vrac a fortement chuté avant de se stabiliser autour de 5 000 €/tonne. Il reste toutefois supérieur aux prix atteints les campagnes précédentes, avec une progression de 64 % par rapport à 2016 en moyenne sur l'année.

Lait de vache biologique : la collecte de lait bio reste orientée à la hausse ainsi que les prix payés aux producteurs, face au dynamisme de la demande. La transformation et la consommation se concentrent sur les produits à plus forte valeur ajoutée, en particulier le fromage très bien valorisé, alors que les prix au détail des autres produits bio, comme le lait, les yaourts et la crème ont tendance à s'effriter.

Lait de chèvre : la collecte repart à la hausse au second semestre après un début d'année en baisse. Le prix payé aux producteurs, plus élevé en début d'année 2017 qu'en 2016, recule depuis la fin de l'été. Les fabrications de yaourts et de lait conditionné progressent, alors que les bâchettes sont en repli. Les achats des ménages continuent de progresser, notamment en fromages frais.

Lait de brebis : la collecte est en léger repli par rapport à l'an dernier mais reste supérieure à celle des cinq années précédentes. Si les fabrications de Roquefort ont ralenti par rapport à l'an dernier, celles d'Ossau Iraty ont augmenté. Les fabrications de produits ultra-frais restent dynamiques. Les achats des ménages en fromages de brebis progressent, portés essentiellement par les pâtes pressées non cuites.

Le règlement européen « Omnibus » renforce les possibilités de négociation collective au sein des filières

Conçu au départ comme un exercice de simplification par la Commission européenne, le règlement européen Omnibus a été enrichi, notamment par des amendements du Parlement européen, par de nombreuses dispositions concernant en particulier l'organisation économique, en vue de généraliser à tous les secteurs de production certaines mesures prévues dans le « Paquet lait » de 2012 ou la réglementation sucrière. Il devrait rentrer en vigueur en début d'année 2018. Ce règlement renforce le positionnement des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire ainsi que le rôle des organisations de

producteurs, de leurs associations et des interprofessions. Les dérogations et exemptions au droit de la concurrence sont précisées.

La possibilité de négociation collective, déjà prévue dans certaines filières, est généralisée : les organisations de producteurs reconnues, avec ou sans transfert de propriété, pourront désormais négocier les contrats au nom de leurs adhérents pour tout ou partie de leur production.

Dans les États membres qui n'ont pas rendu obligatoires les contrats écrits, les producteurs, les organisations de producteurs et les associations d'organisations de producteurs pourront exiger que toute livraison de leurs produits agricoles à un transformateur, fasse l'objet d'un contrat écrit entre les parties, sauf si l'acheteur est une micro, petite ou moyenne entreprise.

Le texte prévoit d'autres dérogations au droit de la concurrence. En s'inspirant des mesures déjà en vigueur pour le sucre, des clauses de répartition de la valeur, portant sur la répartition des gains et des pertes enregistrés sur les marchés, pourront être convenues entre les producteurs et leurs associations et leurs premiers acheteurs.

Des plans de filières en cours de finalisation pour les filières laitières

Les différentes filières laitières ont présenté au conseil leurs plans de filières, en cours de finalisation, en vue de leur transmission aux pouvoirs publics avant la fin de la semaine, comme souhaité par le Président de la République à l'occasion des États Généraux de l'Alimentation. Les plans de filières sont portés par les interprofessions existantes : CNIEL pour le lait de vache, ANICAP pour le lait de chèvre et trois interprofessions régionales pour le lait de brebis, sans oublier France Génétique Élevage pour la génétique.

- **Lait de vache** : la filière affiche l'ambition de maintenir son niveau de production pour tous les segments de marché et sur tous les territoires. Son plan s'articule autour de la compétitivité amont/aval, de la création de valeur et d'une meilleure organisation de la filière.

- **Lait de chèvre** : cette filière entend augmenter la part des AOP et du bio dans la production, afin de mieux valoriser la production. Elle souhaite aussi se développer à l'exportation et généraliser une approche « haute valeur environnementale » à la production.

- **Lait de brebis** : la filière entend renforcer son image et la qualité de ses produits pour développer ses marchés, notamment à l'exportation. Elle souhaite développer les organisations de producteurs et la contractualisation, en s'appuyant sur l'association France Brebis Laitières, en cours de création.

- **Génétique animale** : l'objectif principal est de fournir des leviers génétiques permettant de répondre aux objectifs des plans des filières ruminants lait et viandes. Une rénovation du dispositif d'amélioration génétique sera engagée en ce sens.

À l'issue des conclusions des États généraux de l'Alimentation prévues le 21 décembre 2017, la filière laitière appelle de ses vœux une révision de la réglementation et de la LME (loi de modernisation de l'économie) pour empêcher de nouvelles guerres des prix dans le cadre des négociations commerciales et une spirale de destruction de la valeur.

Étude sur les systèmes de production d'avenir en lait de vache

L'Institut de l'Élevage, le Bureau technique de la promotion laitière et la chambre d'agriculture de Haute-Marne ont réalisé, à la demande de FranceAgriMer, une étude sur les systèmes de production d'avenir en élevages laitiers.

Cette étude vise à identifier les systèmes d'élevage et les structures les plus robustes face aux différents aléas (baisse du prix du lait, aléas climatiques, hausse du prix des fourrages et des intrants...), en vue de donner des recommandations à mettre en œuvre au sein des exploitations pour améliorer leur résilience. Cette étude n'aborde pas en revanche les leviers mobilisables en dehors de l'exploitation elle-même, notamment la question des relations contractuelles avec les acheteurs. Elle s'appuie sur une analyse économique et financière des exploitations laitières et propose des recommandations à mettre en œuvre préalablement à la décision d'investir et à l'élaboration du plan de financement. La maîtrise des investissements et de l'endettement pour développer la production ou améliorer les conditions de travail passe en effet par une exigence de rentabilité des volumes produits. L'étude révèle

ainsi que les exploitations les plus économes en charges de mécanisation sont plus robustes. La maîtrise de la qualité du lait et la finition des vaches de réforme à l'engraissement pour le débouché viande constituent d'autres facteurs clés pour l'amélioration du revenu des éleveurs laitiers.

Pour en savoir plus, [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Lait/2017/ETUDE-Les-systemes-de-production-d-avenir-pour-le-lait-de-vache-francais/\(filier\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Lait/2017/ETUDE-Les-systemes-de-production-d-avenir-pour-le-lait-de-vache-francais/(filier)/2)

Modincrise, un indicateur de détection précoce des crises en élevage

Dans un contexte de fortes fluctuations des prix et des charges et d'exploitations d'élevage de plus en plus fragilisées par les aléas économiques, l'Institut de l'élevage (Idele) a mis en place, avec le soutien financier de FranceAgriMer, un indicateur permettant de détecter précocement les crises économiques à l'échelle des exploitations.

Cet indicateur sera commun aux filières bovins lait, bovins viande, ovins viande, ovins lait et caprins lait. Il mesure la proportion d'élevages ayant un revenu insuffisant pour couvrir les prélèvements privés et l'autofinancement nécessaire au renouvellement de l'appareil de production.

Il s'appuie concrètement sur :

- le coût de production fourni à FranceAgriMer par le dispositif Inosys Réseaux d'élevage dans le cadre de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ;
- un calcul mensuel de la rémunération de l'atelier en s'appuyant sur l'IPAMPA et les enquêtes mensuelles de prix pour le lait ou les cotations FranceAgriMer pour la viande ;
- le dénombrement des élevages avec un revenu insuffisant.

Cet indicateur, testé sur les dix dernières années, prend en compte la diversité des élevages et ne s'appuie pas sur un revenu « moyen ».

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr